



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

**Le terrain concerné est situé** Rue de la Sille, 80 à 7822 Meslin-l'Evêque et cadastré 5e division, section B n°656B2.

**Le projet consiste à** transformer une habitation.

**et présente les caractéristiques suivantes** : D.VIII.13 : forme supplémentaire de publicité et d'information.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, 1<sup>er</sup> étage du centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (**uniquement de 8h à 12h du 1<sup>er</sup> juillet au 19 août 2022**),
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)).

**Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

**Une partie du dossier est disponible sur le site internet [www.ath.be](http://www.ath.be)**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath (1<sup>er</sup> étage).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05/08/2022 au 31/08/2022 (les délais sont suspendus du 15/07 au 15/08) au Collège communal :**

–par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

–par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)

Ath, le 29/07/2022

Le Directeur général f.f.

David BATAILLE

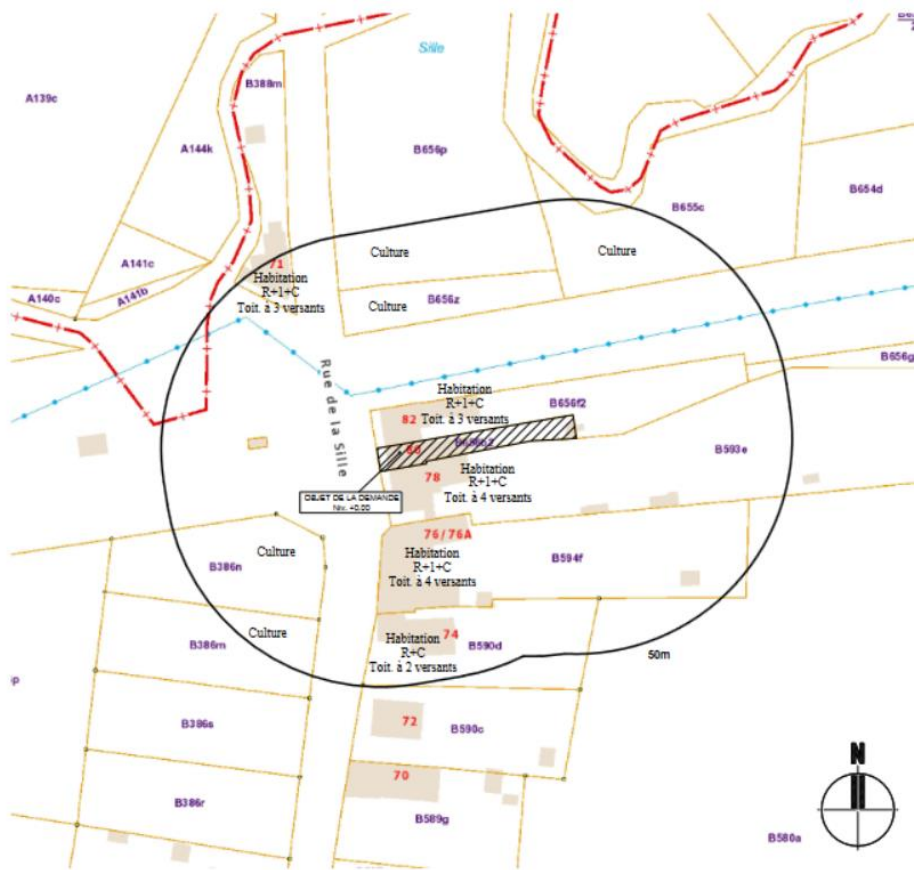
Le Bourgmestre

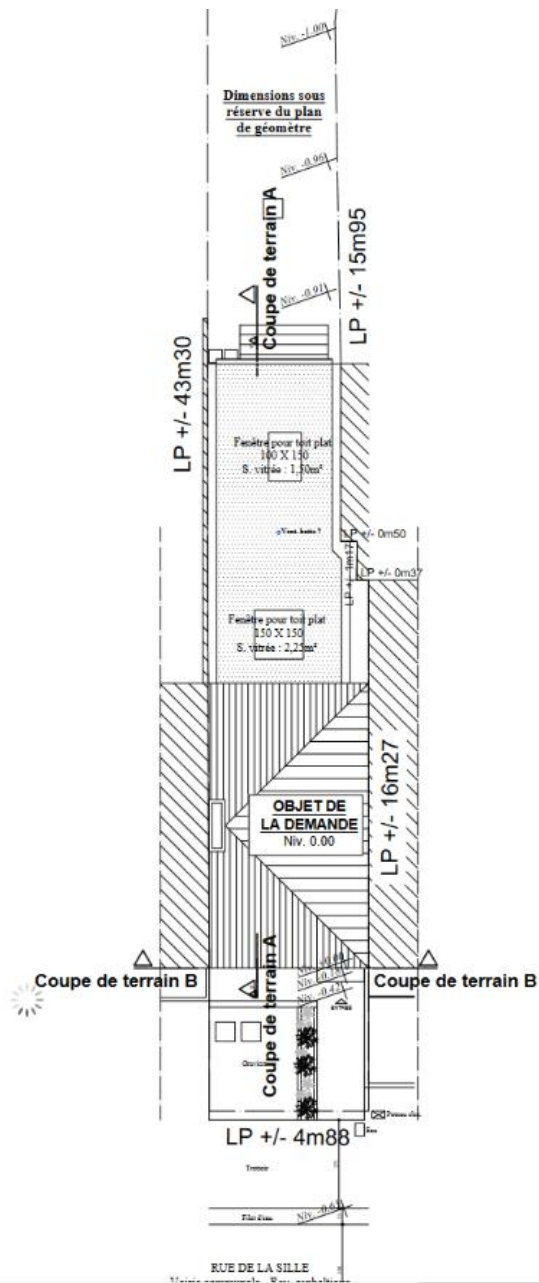
Bruno LEFEBVRE



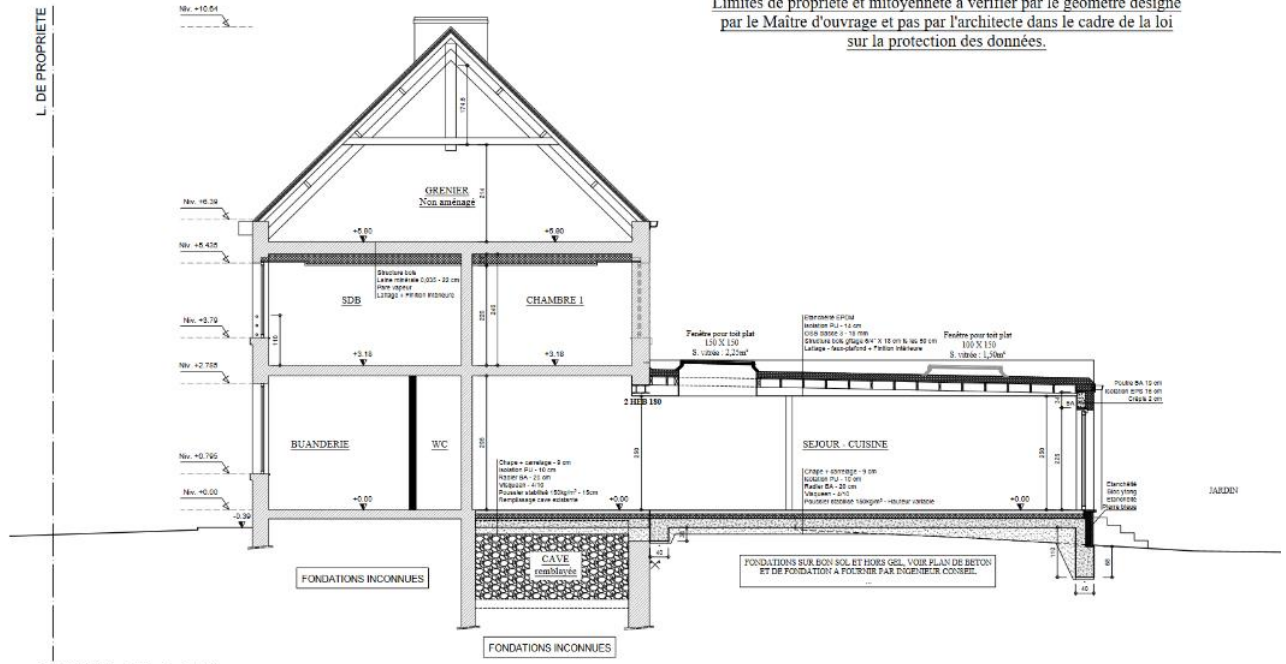
Wallonie







Limites de propriété et mitoyenneté à vérifier par le géomètre désigné par le Maître d'ouvrage et pas par l'architecte dans le cadre de la loi sur la protection des données.



COUPE BB - Echelle 1/50